

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2014

CHAPITRE 07

**MINISTERE
DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET
DE LA DECENTRALISATION**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	8
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2014	9
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	10
2.1.	PROGRAMME 092: MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	11
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	12
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	12
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014	13
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014	15
2.2.	PROGRAMME 093: APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION	22
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	23
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	24
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014	24
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014	27
2.3.	PROGRAMME 094: RENFORCEMENT DES MESURES DE PROTECTION CIVILE	31
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	32
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	32
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014	33
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014	35
2.4.	PROGRAMME 095: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS- SECTEUR ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	40
2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	41

2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	41
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014	42
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014	44
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	50
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	51
3.2.	LEÇONS APPRISES	53
3.3.	PERSPECTIVES	53

NOTE EXPLICATIVE

En 2007 le Cameroun effectue une avancée indéniable dans la modernité à travers l'adoption le 27 décembre, de la loi portant Régime Financier de l'Etat. Cette « Constitution financière » introduit dans l'administration la gestion axée sur les résultats à travers le budget programme. En prélude au basculement dans ce nouveau mode gestion le 1^{er} janvier 2013, la documentation budgétaire accompagnant le projet de loi de finance s'enrichie du Projet de Performance des Administrations (PPA). Ce document élaboré par chaque département ministériel ou institution, présente les programmes avec des objectifs assortis d'indicateurs de performance.

Par application de l'article 22 alinéa 3 de la loi de 2007, « le projet de loi de règlement est accompagné des rapports annuels de performance des administrations rédigés par les ordonnateurs principaux » et qui rendent compte de la performance projetée dans les PPA. Ainsi, en 2014, les premières évaluations de l'exécution du budget par programme ont eu lieu à travers la production par tous les départements ministériels des rapports annuels de performance de l'exercice 2013.

A cet effet, les pouvoirs politiques dans leur ensemble ont pu apprécier la mise en œuvre des programmes dans les départements ministériels. La Chambre des Comptes de la Cour Suprême à travers son avis sur le projet de loi de règlement et le parlement pendant l'examen de la loi de règlement pendant la session budgétaire.

En cette deuxième année d'élaboration des Rapports annuels de performance où l'exercice a été étendu aux institutions, l'accent est mis sur l'amélioration qualitative du document notamment au niveau du renseignement de la performance technique des administrations, dans le respect de ses trois parties :

- Contexte de mise en œuvre des programmes en 2014;
- Etat de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2014 ;
- Bilan stratégique et perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La Vision de Développement du Gouvernement consiste à faire du Cameroun « **Un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité** » à l'horizon 2035 (Document de la Vision, page V). Pour y parvenir, quatre objectifs principaux sont visés, à savoir :

- **réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ;**
- **accéder au statut de pays à revenu intermédiaire ;**
- **devenir un Nouveau Pays Industrialisé ;**
- **consolider le processus démocratique et renforcer l'unité nationale.**

Dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), ces objectifs ont été développés et précisés autour d'une approche multisectorielle qui place le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation dans le **secteur de la « Gouvernance »**, secteur dont les objectifs majeurs portent sur :

- la consolidation de la fonction de dépositaire de l'intérêt général de l'Etat en renforçant ce dernier dans son rôle de facilitateur et de régulateur de l'activité économique et sociale ;
- l'amélioration de l'environnement des affaires, et, la consolidation du partenariat entre le secteur public et le secteur privé ainsi que la gouvernance d'entreprise ;
- l'amélioration de la participation des citoyens et de la société civile à la gestion des affaires publiques. (Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, Chapitre 5).

Les objectifs du secteur Gouvernance ont été organisés en deux (02) composantes, à savoir : « **Gouvernance et Etat de droit** » d'une part, et « **Gestion stratégique de l'Etat** » d'autre part. Ainsi, dans la composante « **Gouvernance et état de droit** », qui capitalise les acquis de la mise en place d'Elections Cameroon en 2006 et les avancées enregistrées dans la mise en œuvre du Programme National de Gouvernance (PNG), le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est particulièrement interpellé sur le renforcement de l'état de droit et de la sécurité des personnes et des biens, (paragr. 368 et suivants), à travers notamment :

- l'amélioration du système électoral (paragr. 369), dans le cadre de la liaison avec Elections Cameroon ;
- la consolidation du dispositif national de promotion et de protection des droits humains (paragr. 371), à travers la restructuration du système national de l'état civil ;
- le renforcement du maintien de l'ordre, de la sécurité aux frontières, et de la protection civile (paragr. 372), à travers les autorités administratives et les interventions spécifiques en matière de prévention des risques, de concert avec les autres administrations concernées. (Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, Chapitre 5, 5.1.).

Dans la composante « **Gestion stratégique de l'Etat** », le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est prioritairement responsable des mesures prises pour l'approfondissement du processus de décentralisation (paragr. 384 et suivants), option fondamentale devant progressivement se matérialiser par :

- la mise en place des régions, connues comme collectivités territoriales décentralisées (CTD);

- la conduite à terme et dans les meilleurs délais du processus de transfert des compétences et des ressources aux CTD ;
- le renforcement des capacités des élus et techniciens locaux des CTD pour l'émergence d'une véritable fonction publique locale et,
- le renforcement du rôle économique des CTD.

Dans le même sillage, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est chargé de s'assurer, en liaison avec le MINEPAT et les PTF, de la prise en compte du processus de décentralisation dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles, ainsi que de la responsabilisation des CTD comme acteurs de premier plan pour l'amélioration des conditions de vie des populations, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs, le MINATD doit veiller à la création des conditions nécessaires pour le renforcement du rôle économique des communes, à travers les contrats plan, les contrats de ville, et les appuis financiers multiformes pour la mise en œuvre des plans de développement locaux (paragr. 387).

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Selon le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, de protection civile, de décentralisation et de suivi des questions électorales.

Dans le domaine de l'administration du territoire, le MINATD est chargé :

- de l'organisation et du fonctionnement des circonscriptions administratives et des services locaux de l'administration territoriale ;
- de la préparation et de l'application des lois et règlements relatifs aux libertés publiques ;
- de l'organisation et du suivi des chefferies traditionnelles ;
- du suivi des activités des associations et des mouvements à caractère politique;
- du suivi des activités des associations, organisations et mouvements à but non lucratif ;
- du maintien de l'ordre public, en rapport avec les forces spécialisées;
- de l'organisation et du contrôle des centres d'état civil;
- du suivi des activités privées de gardiennage.

Dans le domaine de la décentralisation, le MINATD est chargé:

- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la réglementation relative à l'organisation et au fonctionnement des CTD ;
- de l'évaluation régulière de la mise en œuvre de la décentralisation ;
- de l'exercice de la tutelle de l'Etat sur les CTD, sous l'autorité du Président de la République.

Dans le domaine de la protection civile, le MINATD est chargé :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réglementation et des normes en matière de prévention et de gestion des risques et des calamités naturelles, en liaison avec les autres

administrations concernées ;

- de la coordination des actions nationales et internationales en cas de catastrophe naturelle.

En matière électorale, le MINATD est chargé :

- du suivi des questions électorales et de la liaison permanente avec Elections Cameroon (ELECAM), organisme indépendant chargé de l'organisation, de la supervision et de la gestion du processus électoral et référendaire.

Il faut relever, dans le prolongement de ces missions, que le MINATD assure la tutelle technique sur :

- le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) ;
- le Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CEFAM) ;
- le Bureau National de l'État Civil (BUNEC).

Dans la perspective de la réalisation des objectifs stratégiques susmentionnés, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation s'est doté de quatre (04) programmes dont trois (03) programmes opérationnels et un (01) programme support selon la cartographie ci-après :

- programme 092 : Modernisation de l'Administration du Territoire ;
- programme 093 : Approfondissement du Processus de Décentralisation ;
- programme 094 : Renforcement des Mesures de Protection Civile ;
- programme 095 : Administration et Gouvernance du MINATD.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les quatre (04) programmes susmentionnés ont été mis en œuvre dans un environnement influencé par :

- la persistance de la crise financière internationale ;
- les fluctuations des prix des matières premières à l'instar du pétrole dont le prix du baril a chuté de 40% entre juin 2014 et janvier 2015 (passant de 111,8 dollars à 62,2 dollars) ;
- la persistance de l'instabilité politique en République Centrafricaine ;
- la guerre contre la secte terroriste Boko Haram et la recrudescence de l'insécurité dans les zones frontalières des Régions de l'Est et de l'Extrême-Nord, du fait des activités des bandes armées ;
- la situation sociopolitique au Nigéria et en République Centrafricaine a entraîné un afflux sans précédent de réfugiés dans notre pays. Par la suite, les exactions de la secte terroriste Boko Haram à l'Extrême-Nord et des bandes armées à l'Est du pays ont provoqué un afflux massif de réfugiés et de déplacés internes sur le territoire national, nécessitant des mesures humanitaires et sécuritaires particulières de la part du Gouvernement. En outre, le partenariat avec l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) s'est renforcé avec la visite dans notre pays du Secrétaire Général de cette instance intergouvernementale qui a remis à cette occasion un important matériel d'assistance humanitaire;

- la poursuite des actions de réhabilitation et de recasement des populations sinistrées suite aux inondations de 2012 dans la Région de l'Extrême-Nord;
- la riposte à l'expansion de la fièvre à virus Ebola avec pour corolaire la fermeture temporaire des frontières avec le Nigéria partenaire économique non négligeable du Cameroun ;
- le caractère imprécis des limites entre certaines unités administratives et même entre certaines unités de commandement traditionnel, sur fond de tensions intercommunautaires dans un contexte où les contraintes foncières inhérentes aux projets structurants suscitent des conflits d'intérêts multiformes ;
- la revalorisation des allocations accordées aux Chefs traditionnels, avec pour conséquence la reprise des contentieux relatifs à leur désignation;
- le renouvellement des exécutifs et des conseils municipaux, suite aux élections municipales du 30 septembre 2013, ainsi que la mise en place du Sénat ;
- les insuffisances quantitatives et qualitatives des ressources humaines communales, ne permettant pas l'opérationnalisation par toutes les communes de l'organigramme-type des emplois communaux (Arrêté n°00136/A/MINATD/DCTD/du 24 août 2009 rendant exécutoire les tableaux-types des emplois communaux) ;
- l'absence de statut pour les magistrats municipaux et les personnels des communes ;
- la difficulté à donner un contenu à certaines compétences à transférer étant donné que les départements ministériels concernés ne les avaient pas antérieurement exercées, ce qui a suscité des études préalables pour en déterminer les modalités d'exercice (MINEDUB et MINEFOP) ;
- le caractère très technique, voire complexe, de certaines compétences à transférer relevé par certains ministères et nécessitant des concertations interministérielles préalables pour déterminer le contenu et les modalités d'exercice. C'est le cas du MINEE, du MINMIDT, du MINSANTE et MINEPDED.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2014

En dehors des éléments de contexte d'exécution des programmes sus-évoqués, les faits majeurs suivants ont positivement influencé l'exécution du budget du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation au cours de l'année 2014.

- l'inscription de lignes budgétaires visant à financer la recherche du renseignement prévisionnel ;
- la dotation spéciale du Président de la République de cent (100) véhicules tout-terrain au profit des Autorités Administratives.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2014

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 092

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Responsable du programme

MBONGO NYABINA GREGOIRE
Directeur de l'Organisation du Territoire

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 092 intitulé : «Modernisation de l'Administration du Territoire» a pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu par l'administration préfectorale sur l'ensemble du territoire. Il est tourné vers la mise en place d'une « préfectorale d'action et de développement », au service de la réalisation de l'ensemble des politiques publiques. Ce programme se décline à travers les actions ci-après :

- gestion du territoire et maintien de l'ordre public ;
- modernisation de l'état civil ;
- amélioration de l'organisation administrative ;
- optimisation des capacités opérationnelles des Autorités Administratives ;
- coordination et pilotage du programme Modernisation de l'Administration du territoire.

OBJECTIF	Améliorer la qualité du service rendu par l'administration préfectorale sur l'ensemble du territoire.	
Indicateur	Intitulé:	Taux de satisfaction des usagers de l'administration préfectorale
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	40.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	90.0
	Année cible:	2016
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: GESTION DU TERRITOIRE ET MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC Action 02: MODERNISATION DE L'ÉTAT CIVIL Action 03: AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE Action 05: OPTIMISATION DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES Action 06: COORDINATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	
DOTATIONS INITIALES	AE 22 912 378 000	CP 21 364 968 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MBONGO NYABINA GREGOIRE, Directeur de l'Organisation du Territoire	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 092 intitulé « Modernisation de l'Administration du Territoire » a été exécuté en 2014 dans un contexte marqué, à l'échelle internationale et particulièrement dans la sous-région, par la montée de l'insécurité, induite par les attaques de la secte terroriste Boko Haram au niveau des frontières des Régions de l'Extrême-Nord Cameroun avec le Nigeria, et, par les attaques des rebelles de la République Centrafricaine à l'Est. Cette situation a entraîné un afflux important de réfugiés au Cameroun et des répercussions sur les conditions de vie des populations installées dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Est.

On a noté aussi l'insécurité dans le Golfe de Guinée et dans la bande sahélo-saharienne, due entre autres à la prolifération des armes légères et de petit calibre, à la porosité des frontières,

aux trafics divers, et aux clivages socio-économiques.

Au plan interne, la protection de la nationalité camerounaise, à travers la poursuite de la modernisation et la sécurisation du système de l'état civil, est apparue dès lors comme une priorité nationale, pour des raisons sécuritaires, politiques et économiques.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014

L'objectif poursuivi par ce programme en 2014 consistait à améliorer la qualité du service rendu par l'administration préfectorale sur l'ensemble du territoire. L'atteinte de cet objectif devait être appréciée par le taux de satisfaction des usagers de l'administration dont la valeur devait être portée de 40% (estimation empirique) en 2013 à 55% en 2014. Au terme de l'exercice budgétaire 2014, cet indicateur n'a pas pu être renseigné parce que nécessitant une enquête statistique à mener par l'Institut National de la Statistique (INS). Toutefois, les ressources allouées à ce programme ont permis de mener des activités visant à atteindre cet objectif.

L'action 1 intitulée gestion du territoire et maintien de l'ordre public avait comme objectif d'assurer le bon ordre public, l'exercice des libertés et la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire. Son indicateur était : « intégrité du territoire et paix assurées sur l'ensemble du pays ». Au terme de l'année 2014, le constat est qu'en dépit de la guerre engagée contre la secte terroriste Boko Haram, notamment dans la Région de l'Extrême-Nord, le MINATD et les Autorités Administratives ont assuré la permanence de l'autorité de l'Etat et du service public sur l'étendue du territoire national. Par ailleurs, les libertés publiques et l'ordre public ont été préservés conformément aux lois et règlements de la République en liaison avec les forces de maintien de l'ordre.

L'action 2, intitulée modernisation de l'état civil, avait pour objectif de contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative des actes d'état civil et pour indicateur : « pourcentage de camerounais disposant d'actes d'état civil sécurisés ». A cette date, le BUNEC n'étant pas encore mis en place, il est difficile d'obtenir des données officielles sur la situation des actes d'état civil sécurisés. Néanmoins, l'EDS/MICS réalisée par l'INS permet d'évaluer tous les trois ans le taux de déclaration des naissances pour les enfants de 0 à 5 ans. Estimé à 60% en 2011, ce taux devait passer à 72% en 2014 pour l'atteinte de l'objectif de cette action. Les données actualisées sont encore attendues.

S'agissant de l'action 3 relative à l'amélioration de l'organisation administrative, elle avait pour objectif d'améliorer la structure administrative de l'Etat. Son indicateur était le « pourcentage de litiges relatifs aux limites des unités administratives réglés ». Celui-ci devait être porté de 5% en 2013 à 20% en 2014. Au titre de l'exercice budgétaire 2014, un(01) litige a été réglé et trois (03) autres en cours de règlement, pour un taux de réalisation technique de 1,87%.

Quant à l'action 4 libellée « optimisation des capacités opérationnelles des Autorités Administratives », elle avait pour objectif d'améliorer les conditions de vie et de travail des Autorités Administratives. Son indicateur était « proportion de structures de l'administration territoriale dotées de ressources adéquates et fonctionnant de manière optimale ». Cet indicateur devait être porté de 5% en 2013 à 15% en 2014. Ces chiffres prenaient en compte

tous les collaborateurs des Chefs des circonscriptions administratives tels que les collaborateurs des Gouverneurs de Région, les Adjoint préfectoraux et les Adjoint aux Sous-préfets. Par mesure de priorisation, l'interprétation de l'indicateur a été changé pour ne prendre en compte que les besoins majeurs (résidences, bureaux et véhicules de fonction adéquats) des Chefs des circonscriptions administratives. Dans cette logique, la baseline de 2013 relue est de 61,51%. Au terme de l'exercice budgétaire 2014, ce taux est porté à 72,16%. Une étude prospective sera menée à l'effet de réactualiser tous les besoins en infrastructures.

Enfin, l'action 5 intitulée coordination et pilotage du programme modernisation de l'administration du territoire avait pour objectif de faciliter l'exécution et le suivi-évaluation du programme. Son indicateur était : « le taux de réalisation du programme 092 ». Il devait être porté de 90% en 2013 à 100% en 2014. Les activités réalisées au cours de l'année 2014 ont permis de porter la valeur de cet indicateur à 95%.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	indicateur difficile à renseigner car taux de satisfaction des usagers difficile à mesurer.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 22 830 961 262	CP 21 283 551 262
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 81 416 738	Ecart CP 81 416 738
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 20 973 697 412	CP 20 811 247 555
TAUX DE CONSOMMATION	91,9 %	97,8 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Il convient de relever qu'en 2014, l'indicateur du programme 092 Modernisation de l'Administration du Territoire intitulé : « taux de satisfaction des usagers de l'administration préfectorale » nécessitant une enquête statistique, la justification du résultat technique et de l'utilisation des ressources ne peut être effectuée. Toutefois, les ressources allouées ont permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre des activités liées au maintien de l'ordre; - la poursuite de la modernisation de l'état civil par la rénovation de certains centres d'état civil principaux et le règlement des prestations du cabinet CIVI.POL conseil; - la poursuite de l'optimisation des capacités opérationnelles des Autorités Administratives à travers l'acquisition des véhicules, les constructions, les réhabilitations et l'équipement des infrastructures de la préfectorale. 	
PERSPECTIVES 2015	<p>En perspective, les actions ci-après sont envisagées dans le cadre de ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite de la mise en œuvre du programme de modernisation de l'état civil; - poursuite des travaux de construction des bureaux et résidences des Autorités Administratives; - poursuite de la réhabilitation et de la rénovation des résidences et des bureaux des Autorités Administratives; - acquisition des véhicules et des embarcations pour les Autorités Administratives. 	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Action 01 GESTION DU TERRITOIRE ET MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Les ressources allouées ont permis de réaliser les différentes activités de cette action.

OBJECTIF	Assurer le bon ordre public, l'exercice des libertés et la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire								
Indicateur	Intitulé:	Intégrité du territoire et paix assurée sur l'ensemble du pays						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2013							
	Valeur de référence:	1.0							
	Année cible:	2014							
	Valeur Cible	1.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	1 (oui)							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 863 681 000	1 863 681 000	1 863 681 000	1 863 681 000	1 805 341 574	1 749 684 280	96,9 %	93,9 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - montée du débat public sur la prolifération des églises et confessions religieuses illégales ; - de nombreuses violations de la législation et de la réglementation relatives aux activités privées de gardiennage ; - loi n°2014/027 du 23 décembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage; - la découverte de certains sites de fabrication d'armes artisanales ; - la guerre contre la secte terroriste Boko Haram dans la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun ; - l'insécurité due aux activités des bandes armées centrafricaines ; 								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - quatre (04) réunions de Coordination Administrative et de Maintien de l'Ordre (CCO) tenues par chaque Gouverneur de Région ; - huit (08) réunions de Coordination Administrative et de Maintien de l'Ordre (CCA) tenues chaque Préfet ; - coordination des activités administratives et de maintien de l'ordre effectuée ; - un (01) pèlerinage à la Mecque organisé (4514 pèlerins) ; - capacités opérationnelles des Autorités Administratives renforcées (paiement des indemnités forfaitaires de tournées et de risques); - agrément des ONG (12 ONG agréées) ; - une (01) mission de contrôle des casinos et salles de jeux conduite () ; - assainissement du secteur de gardiennage (loi n°2014/027 du 23 décembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage publiée et une (01) mission de contrôle au sein de quarante-une sociétés privées de gardiennage conduite (mise en demeure de certains promoteurs). 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources allouées ont permis de réaliser les différentes activités de cette action.								

Perspectives 2015	<ul style="list-style-type: none">- élaboration d'une base des données sur les armes et les armureries ;- poursuite de l'accompagnement des pèlerinages religieux ;- renforcement des Comités de Coordination Administrative et de Maintien de l'Ordre ;- contrôle et suivi effectif des activités des ONG et des sociétés privées de gardiennage sur le terrain.
-------------------	--

Action 02 MODERNISATION DE L'ÉTAT CIVIL

OBJECTIF	Contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative des actes d'état civil							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage de camerounais disposant d'actes d'état civil sécurisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		60.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		100.0					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 635 673 000	776 095 000	1 582 268 451	722 690 451	791 194 821	537 410 987	50 %	74,4 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre du Programme de Réhabilitation de l'Etat Civil Camerounais (PRE2C) ; - menace sur la nationalité du fait des infiltrations des personnes non identifiées sur le territoire camerounais. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - prestation de l'assistance technique du cabinet CIVI.POL conseil pour la mise en œuvre du programme de modernisation de l'état civil réglée à hauteur de 597 095 000 Fcfa ; - rénovation et équipement de deux (02) centres d'état civil principaux sur les onze (11) programmés ; - cartographie des centres d'état civil actualisée ; - 95 % des centres d'état civil secondaires ont bénéficié d'un appui fonctionnel ; - 374 centres d'état civil, 45 centres d'état civil dans les postes consulaires du Cameroun et 1833 centres secondaires d'état civil ont bénéficié d'un appui fonctionnel ; - neuf(09) sites de construction des immeubles du BUNEC ont été identifiés. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le résultat technique de cet indicateur qui est généralement fourni par l'INS à travers l'EDS/MICS n'étant pas disponible, la justification du résultat et de l'utilisation des ressources ne peut être effectuée. Toutefois, les ressources allouées à cette action ont permis de réaliser les activités susmentionnées.							
Perspectives 2015	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre le programme de modernisation de l'état civil; - poursuivre la rénovation des centres d'état civil principaux en revoyant les modalités d'exécution des projets y relatifs. 							

Action 03 AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

OBJECTIF	Améliorer la structure administrative de l'État							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage de litiges relatifs aux limites des unités administratives réglés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0,62%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		5.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		50.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		1,87%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	22 300 000	22 300 000	22 300 000	22 300 000	21 569 496	21 569 496	96,72 %	96,72 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - l'explosion démographique ; - les colonies de peuplement ; - les enjeux fonciers et domaniaux liés aux projets structurants ; - les problèmes liés à la désignation des Chefs traditionnels. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - litige entre l'arrondissement de Melong (Région du Littoral) et l'arrondissement de Bangem (Région du sud-ouest) réglé; - litige entre Messamena et Somalomo en cours de règlement ; - litige entre Dibom (arrondissement de Nord-Makombe, Région du Littoral) et Bandoumkassa (arrondissement de Bana, Région de l'Ouest) en cours de règlement ; - litige entre l'arrondissement d'Ayos (Région du Centre) et l'arrondissement de Beband (Région de l'Est) en cours de règlement. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le résultat technique de cet indicateur qui est de l'ordre de 0,62% est dû au fait que la planification prévoyait 52 litiges à régler en 2014 pour un résultat escompté de 20%. Or les ressources budgétisées ne permettaient que d'en régler quatre (04). Cette situation explique le taux d'exécution financière de 96,72% pour le résultat technique affiché.							
Perspectives 2015	<ul style="list-style-type: none"> - normalisation des limites des circonscriptions administratives ; - poursuite du règlement de litiges entre les villages GRUFEN (Arrondissement d'UpperBanyang, Région du Sud-Ouest) et KRUGWE (Arrondissement de Batibo, Région du Nord-Ouest) ; - poursuite du règlement de litiges entre les Régions du Centre (Arrondissement de Makenene) et de l'Ouest (Arrondissement de Tonga). 							

Action 05 OPTIMISATION DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES									
OBJECTIF	Améliorer les conditions de vie et de travail des autorités administratives								
Indicateur	Intitulé:	Proportion de structures de l'Administration Territoriale dotées de ressources adéquates et fonctionnant de manière optimale						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2013							
	Valeur de référence:	5.0							
	Année cible:	2016							
	Valeur Cible	30.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	5 891 724 000	5 203 892 000	6 030 711 811	5 342 879 811	5 023 591 522	4 119 038 727	83,3 %	77,1 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	l'état des lieux des bureaux et résidences d'astreinte des Autorités Administratives présente près de 70% du patrimoine immobilier vétuste ou en état de délabrement très avancé et certains Chefs d'unités administratives sans véhicules de fonction.								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - 15% d'avancement des travaux de construction des Services du Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord (voir rapport d'exécution) ; - cent trente-sept (137) véhicules 4 x 4 et deux (02) embarcations motorisées pour Autorités Administratives acquis et attribués (voir décision d'attribution et PV de réception provisoire) ; - soixante-treize (73) bâtiments résidentiels à usage de bureaux des Autorités Administratives entièrement rénovés (voir PV de réception dans les unités administratives concernées) ; - trois (03) nouvelles Préfectures entièrement équipées (Nanga-Eboko, Edéa, Mundemba.); - une (01) nouvelle résidence de Préfet entièrement équipée (Poli) ; - cinq (05) nouvelles résidences de Sous-Préfets entièrement équipées (Yoko, Garoua 3, Nwa, Mvengue, Tiko. voir PV de réception provisoire) ; - quatre (04) nouvelles Sous-Préfectures entièrement équipées (Yaoundé - 7, Wum, Nyete, Mbonge. voir PV de réception provisoire) ; - dix-huit (18) autres anciens bâtiments équipés (voir PV de réception dans les unités administratives concernées) ; - trois (03) Sous-préfectures construites (Baré, Massok et Ebolowa 1^{er}. voir PV de réception provisoire); - quatre (04) résidences de Sous-préfets construites (Bétaré-Oya, Atok, Ngaoundéré 3^{ème} et Biyouha. voir PV de réception provisoire). 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'indicateur de cette action devait être porté de 5% en 2013 à 15% en 2014. Ces chiffres prenaient en compte les Chefs des circonscriptions administratives et leurs collaborateurs. Par mesure de priorisation, l'interprétation de l'indicateur a été changée pour ne prendre en compte que les besoins majeurs (résidences, bureaux et véhicules de fonction adéquats) des Chefs des circonscriptions administratives. Dans cette logique, la Baseline de 2013 relue est de 61,51%. Au terme de l'exercice budgétaire 2014, ce taux est porté à 72,16%. Le taux de réalisation financière de 51,62% s'explique d'une part, par le fait que certains projets ont été exécutés localement par des crédits délégués (23,08% de l'enveloppe de cette action), et d'autre part, en raison de la forclusion de certains crédits due à la lenteur dans l'exécution des projets y relatifs.								

Perspectives 2015	<ul style="list-style-type: none">- poursuite des travaux de construction des bureaux et résidences des Autorités Administratives ;- poursuite de la dotation des Autorités Administratives en véhicule de fonction ;- équipement des bureaux et résidences des Autorités Administratives des sites défavorisés en panneaux solaires et en châteaux d'eau.
-------------------	--

Action 06 COORDINATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Les ressources allouées ont permis de réaliser les différentes activités.

OBJECTIF	Faciliter l'exécution et le suivi-évaluation du programme							
Indicateur	Intitulé:		Taux de réalisation du programme				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		90.0					
	Année cible:		2014					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		95%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	13 499 000 000	13 499 000 000	13 332 000 000	13 332 000 000	13 332 000 000	14 383 544 065	100 %	107,9 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - salaire et consommation de masse réglés ; - rapport d'activités du programme modernisation de l'administration du territoire. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources allouées ont permis de réaliser les différentes activités.							
Perspectives 2015								

2014

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 093

APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION

Responsable du programme

OWONO OWONO ETIENNE
Directeur de l'Organisation du Territoire

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La consécration du Cameroun comme Etat Unitaire Décentralisé par la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 et l'adoption des lois de décentralisation du 22 juillet 2004 ont engendré un certain nombre d'actions menées par le MINATD, ministère en charge du processus de décentralisation. Ce processus fait l'objet depuis 2013, avec l'entrée en vigueur du nouveau régime financier de l'Etat, d'un programme intitulé Approfondissement du Processus de Décentralisation. L'objectif poursuivi par ledit programme est d' «Accompagner les acteurs de la décentralisation dans la mise en œuvre des compétences et des ressources transférées au niveau local». L'évaluation du programme est basée sur le niveau de transferts effectifs des compétences et des ressources par l'Etat aux communes et aux communautés urbaines.

Ce programme s'articule autour des actions ci-après:

- l'encadrement juridique, institutionnel et stratégique du processus de décentralisation;
- le renforcement des capacités opérationnelles des CTD ;
- l'évaluation et le contrôle des actions des collectivités territoriales décentralisées ;
- la coordination et le pilotage du programme approfondissement du processus de décentralisation.

OBJECTIF	«Accompagner les acteurs de la décentralisation dans la mise en œuvre des compétences et des ressources transférées au niveau local».	
Indicateur	Intitulé:	Niveau de transferts effectifs par l'Etat des compétences et des ressources transférées aux communes et aux communautés urbaines
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	30.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	65.0
	Année cible:	2016
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: ENCADREMENT JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET STRATÉGIQUE DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION Action 02: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DES CTD Action 03: ÉVALUATION ET CONTRÔLE DES ACTIONS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES Action 05: COORDINATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION.	
DOTATIONS INITIALES	AE 7 306 700 000	CP 7 306 700 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	OWONO OWONO ETIENNE, Directeur de l'Organisation du Territoire	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 093 du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a été exécuté dans un contexte général caractérisé par :

- le renouvellement des organes communaux, suite aux élections municipales du 30 septembre 2013 ;
- les insuffisances quantitatives et qualitatives des ressources humaines communales, ne permettant pas l'opérationnalisation par toutes les communes de l'organigramme-type des emplois communaux (Arrêté n°00136/A/MINATD/DCTD/du 24 août 2009 rendant exécutoire les tableaux-types des emplois communaux) ;
- l'absence de statut pour les magistrats municipaux et les personnels des communes ;

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014

L'objectif global de ce programme était d'accompagner les acteurs de la décentralisation dans la mise en œuvre des compétences et des ressources transférées au niveau local, et avait pour indicateur le « niveau de transferts effectifs par l'Etat, des compétences et des ressources aux communes et aux communautés urbaines ».

Cet indicateur devait évoluer de 60% à 68% entre l'exercice 2013 et l'exercice 2014. Au terme de l'exercice 2014, la valeur de cet indicateur est demeuré stable c'est-à-dire 60%, en raison de nombreuses difficultés rencontrées dans le processus de transfert des compétences.

Pour ce qui est de l'action 1 dénommée « encadrement juridique, institutionnel et stratégique du processus de décentralisation » il avait pour objectif d'assurer le bon fonctionnement des CTD et son indicateur était le « nombre de compétences transférées ». Cet indicateur devait évoluer de 27 à 34 de l'année 2013 à 2014. Au terme de l'exercice 2014, on observe une stagnation de ce nombre à 27.

L'action 2 intitulée « renforcement des capacités opérationnelles des CTD » dont l'objectif était d'améliorer les performances des CTD, devait se mesurer à travers l'existence d'un indice de développement local (IDL) opérationnel. En 2014, cet indice qui existe déjà est encore en phase de test dans les communes pilotes des Départements du Mfoundi et du Wouri.

L'action 3 dédiée à l'évaluation et au contrôle des actions des Collectivités Territoriales Décentralisées quant à elle avait pour objectif d'assurer l'accomplissement des missions des CTD et la gestion efficiente de leurs ressources. Son indicateur était le pourcentage des collectivités contrôlées ayant produit des comptes conformes aux normes. Cet indicateur devait passer de 10% à 50% entre 2013 et 2015. Compte tenu du caractère quasi systématique de l'approbation des comptes par les Autorités de tutelle des CTD, le critère de conformité des comptes s'est avéré inopérant. Aussi, il est plus pertinent de considérer le pourcentage des CTD contrôlées par la brigade de contrôle. Notons qu'après des arbitrages budgétaires, l'ambition de contrôler 75 CTD a dû être revue à 20. Au terme de l'exercice 2014, 17 CTD ont été contrôlées sur les 20 programmées, soit une valeur de 85% pour cet indicateur.

L'action 4 intitulée « coordination et pilotage du programme approfondissement du processus de décentralisation » avait pour objectif de « faciliter l'exécution et le suivi évaluation du programme ». Sa performance devait se mesurer par le « taux de réalisation du programme ». Les projections visaient à faire passer de 95% à 100% la valeur de l'indicateur entre 2013 et 2014. Au terme de l'exercice de référence, la valeur de l'indicateur est de 97,17%, soit un taux de réalisation technique de 43,40%.

Au terme de l'exercice 2014, la DGD a été mobilisée en 2014 à hauteur de 10 milliards (dont 5 milliards pour la DGI), soit une augmentation de 33% en valeur relative comparativement à la réalisation de 2013 de 7,5 milliards. Le volume des ressources financières transférées pour la gestion des compétences se chiffre en 2014 à 38,079 milliards soit une augmentation de 18% en valeur relative comparativement à la réalisation de 2013 (32,222 milliards).

En ce qui concerne le suivi évaluation des actions des CTD, les outils de suivi de l'exercice des compétences et performances élaborés par un groupe de travail mis sur pied à cet effet sont en phase de test, aux fins de leurs validations définitives et de leur opérationnalisation.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	27 compétences transférées	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	Le volume des ressources transférées est passé de 32,222 milliards en 2013 à 38,079 milliards en 2014 soit une augmentation de 18% en valeur relative	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 7 201 300 000	CP 7 201 300 000
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 105 400 000	Ecart CP 105 400 000
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 7 073 709 393	CP 7 063 269 536
TAUX DE CONSOMMATION	98,2 %	98,1 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Il sied tout d'abord de préciser que le nombre de compétences transférées au début de l'exercice était de 27 au lieu de 30 comme mentionné dans le PPA 2014, et que la cible avait été revue à 42 au lieu de 65.</p> <p>La stabilité du niveau de transfert des compétences aux CTD est due au fait que le processus de transfert ne dépend pas uniquement du MINATD. Tout de même, les ressources mobilisées en appui au développement local et les crédits BIP transférés aux CTD ont connu une augmentation significative en 2014. Aussi, les chiffres ci-après justifient le résultat obtenu et l'utilisation des ressources de ce programme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cinq milliards (5 000 000 000) de Francs CFA au titre de la DGI mobilisés et répartis aux CTD ; - Plus d'un milliard et demi (1 500 000 000) de Francs CFA engagés pour le règlement des salaires et des consommations de masse; - Plus de 24 millions pour l'encadrement juridique, l'évaluation et le contrôle des actions des CTD ; - Élaboration du programme de transferts des compétences et des ressources restants au titre de l'année 2015. 	

PERSPECTIVES 2015	<ul style="list-style-type: none">- conduire à terme et dans les délais prescrits (année 2015), le processus de transfert des compétences et des ressources aux CTD ;- renforcer les capacités des élus et techniciens locaux des CTD pour la maîtrise de l'exercice des compétences transférées par l'Etat;- opérationnaliser les outils de suivi-évaluation du processus de décentralisation ;- renforcer le contrôle des actions des CTD ;- adopter la Stratégie Nationale de la Décentralisation
----------------------	--

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Action 01 ENCADREMENT JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET STRATÉGIQUE DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION									
OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement des CTD								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de compétences transférées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2013						
	Valeur de référence:		28.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		46.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	12 900 000	12 740 000	92,14 %	91 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - l'absence de certains textes d'application des lois de 2004 ; - la diversité des acteurs institutionnels et non institutionnels dans le domaine de la décentralisation ; - la complexité de certaines compétences du point de vue de leur contenu et de leur exercice par les communes, d'où l'absence de nouveaux transferts de compétences en 2014. 								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - préparation des avant-projets de texte d'encadrement du processus de la décentralisation (Projets de textes sur les modalités d'exercice des pouvoirs de tutelle, la charte de la déconcentration, la création l'organisation et le fonctionnement du CEFAL, les modalités de rémunération des magistrats municipaux, les indemnités et autres avantages alloués aux conseillers et magistrats municipaux, le statut de l'élu local et le statut des personnels des CTD); - étude des questions relatives à la réalisation de l'adressage des villes du Cameroun (Rapport sur l'adressage des villes) ; - élaboration de la stratégie nationale de la décentralisation (Draft); - accompagnement des CTD en matière de Coopération décentralisée et élaboration des conventions types des CTD (Guide sur la coopération décentralisée). 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Le choix de l'indicateur adossé sur le nombre de compétences transférées aux CTD répondait à la préoccupation de renseigner sur l'atteinte de l'objectif qui est celui d'assurer le bon fonctionnement des CTD. Quoique la valeur de l'indicateur n'ait pas eu à évoluer courant 2014, l'action enregistre une très bonne performance financière et beaucoup d'activités pouvant justifier cette consommation de crédit. Ainsi, plusieurs résultats proviennent de la mise en œuvre de l'action, il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des avant-projets de texte d'encadrement de la décentralisation ; - des études des questions relatives à la réalisation de l'adressage des villes du Cameroun ; - de la stratégie nationale de la décentralisation en attente de validation ; - du guide sur la coopération décentralisée. 								
Perspectives 2015	<ul style="list-style-type: none"> - finaliser et valider la Stratégie Nationale de la Décentralisation ; - élaborer les projets de décrets et cahiers de charge relatifs aux compétences restants à transférer à l'échéance 2015 ; - élaborer un recueil de textes bilingue ; - poursuivre l'élaboration des avant projets de texte d'applications des lois de décentralisation. 								

Action 02 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DES CTD

OBJECTIF	Améliorer les performances des CTD							
Indicateur	Intitulé:		Existence d'un indice de développement local (IDL) opérationnel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		1.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	5 015 000 000	5 015 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>La mise en œuvre de cette action s'est effectuée dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des tensions de trésorerie dues à l'effort de guerre pour la lutte contre la secte terroriste Boko Haram ; - organisation d'un séminaire de renforcement des capacités des élus et techniciens locaux (374 magistrats municipaux et près de 800 techniciens locaux formés); - l'absence des textes déterminant les critères d'éligibilité des communes à la DGI; - l'insuffisance des ressources qualitatives des CTD. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Mobilisation de 5 000 000 000 au titre de la dotation générale d'investissement au profit des CTD (dotation répartie et distribuée aux CTD pour le financement de 341 projets).							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'activité essentielle de cette action, en occurrence la mobilisation des fonds de la DGI, a été entièrement exécutée, ce qui explique le taux de réalisation financière de 99,70%. Cependant, l'indicateur de cette action est plutôt en rapport avec l'existence d'un IDL et donc en inadéquation avec les activités réalisées.							
Perspectives 2015	<ul style="list-style-type: none"> - préparer au cours du dernier trimestre de l'année n-1, les textes relatifs au déblocage de la DGI ; - réviser les critères d'éligibilité et de répartition de la DGI aux CTD ; - augmenter le volume de la DGI ; - déterminer la fraction des recettes de l'Etat à affecter à la DGD conformément à l'article 23 de la loi n°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la DGD ; - organiser un colloque à l'attention des magistrats municipaux et techniciens locaux pour la maîtrise d'ouvrage communale. 							

Action 03 ÉVALUATION ET CONTRÔLE DES ACTIONS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

OBJECTIF	Assurer l'accomplissement des missions des CTD et la gestion efficiente de leurs ressources.							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des collectivités contrôlées ayant produit des comptes conformes aux normes				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		10.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		50.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		85 (17 CTD contrôlées sur les 20 programmées)					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	12 645 000	12 145 000	93,67 %	90 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - renouvellement des exécutifs et des conseils municipaux suite aux élections municipales de 2013; - la mise en place du SENAT. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - contrôles de 17 CTD (17 rapports de mission et 34 lettres d'observation pour l'amélioration de la gestion administrative et financière); - poursuite de la mise en œuvre des outils de suivi des performances des CTD notamment l'élaboration d'une base de données financières des communes (données des années 2009,2010, 2011 et 2012 correspondant à 1274 comptes administratifs sur 1496); - mise sur pied du module central du logiciel de suivi et de gestion des ressources humaines communales (REHLoc-Cam) ; - organisation d'un séminaire de formation des responsables et personnels de la brigade de contrôle des CTD (15 personnels formés). 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Avec la valeur cible revue à la baisse relativement aux ressources allouées, 17 CTD sur les 20 programmées ont été contrôlées pour un taux de réalisation de 85% sur l'année.							
Perspectives 2015	<ul style="list-style-type: none"> - augmenter les moyens alloués au contrôle aux fins de parvenir à contrôler 70 CTD par an; - acquérir deux véhicules pick-up pour les contrôles des CTD ; - opérationnaliser les outils de suivi des performances des CTD ; - augmenter le nombre de contrôleurs des CTD pour la relecture de l'organigramme du MINATD. 							

Action 05 COORDINATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION.									
OBJECTIF	Faciliter l'exécution et le suivi-évaluation du programme								
Indicateur	Intitulé:		Taux de réalisation du programme					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 71,70	
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2013						
	Valeur de référence:		95.0						
	Année cible:		2014						
	Valeur Cible		100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		97,17						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	2 264 200 000	2 264 200 000	2 173 800 000	2 173 800 000	2 048 164 393	2 038 384 536	94,2 %	93,8 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - règlement des salaires et des consommations de masse (Rémunération des personnels, règlement des consommations d'eau, règlement des consommations d'électricité) ; - formation et recyclage du personnel du programme. 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)									
Perspectives 2015									

2014

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 094

RENFORCEMENT DES MESURES DE PROTECTION CIVILE

Responsable du programme

NANA JEAN PIERRE
Directeur de l'Organisation du Territoire

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Renforcement des mesures de protection civile, à l'effet d'assurer la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques, les catastrophes et leurs effets sur l'étendue du territoire national, constitue l'un des programmes opérationnels de l'activité sectorielle du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Ceci conformément aux différents documents de planification élaboré dans le cadre de l'arrimage depuis 2013 au nouveau régime financier de l'Etat qui consacre le budget programme. Il couvre au travers d'une stratégie articulée autour de la prévention, de la préparation, de l'intervention et de la réhabilitation, les risques de catastrophes auxquels notre pays peut être exposé. La mise en œuvre efficiente et efficace de ces activités vise à contribuer au renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes dans notre pays, dans un contexte où la montée en puissance des catastrophes de tout ordre contraste avec le caractère quasi-embryonnaire des outils de réponse aux crises.

OBJECTIF	Sécuriser les populations, les biens et l'environnement face aux risques, catastrophes et leurs effets	
Indicateur	Intitulé:	Nombre de départements disposant d'un plan ORSEC mis en œuvre
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	3.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	22.0
	Année cible:	2016
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: PRÉVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHES. Action 02: PRÉPARATION DE LA RÉPONSE AUX CATASTROPHES ET AUX URGENCES Action 03: RÉPONSE AUX CATASTROPHES. Action 04: SOUTIEN AUX VICTIMES DES CALAMITÉS. Action 05: COORDINATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME RENFORCEMENT DES MESURES DE PROTECTION CIVILE	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 413 400 000	CP 2 413 400 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NANA JEAN PIERRE, Directeur de l'Organisation du Territoire	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La Protection Civile fait partie des dispositifs prescrits par le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) afin de garantir une prévention des risques et une réponse efficace le cas échéant, dans un environnement marqué par la montée en puissance des catastrophes à l'instar des incendies des marchés et l'afflux des réfugiés et des déplacés internes.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014

L'objectif poursuivi par ce était de sécuriser les populations les biens et l'environnement face aux risques de catastrophes et leurs effets. L'atteinte de cet objectif devait être appréciée à travers l'indicateur suivant : nombre de département disposant d'un plan ORSEC mis en œuvre. La mise en œuvre du programme au cours de l'année 2014 devait permettre de faire passer la valeur de cet indicateur de 3 à 8. A la fin de l'exercice budgétaire, 02 départements supplémentaires ont été dotés de plans ORSEC. Ce qui porte la valeur de l'indicateur à 5.

L'action 1 « Prévention des risques de catastrophes » avait pour objectif « anticiper sur les risques par la prévision, la sensibilisation et l'information des acteurs sur les risques de catastrophes » et pour indicateur de résultat « pourcentage des populations des zones à risques sensibilisées ». A la fin de l'exercice 2014, la valeur de cet indicateur est passée de 14% à 40%.

La deuxième action intitulée « Préparation de la réponse face aux catastrophes et aux urgences » avait pour objectif de « renforcer le dispositif national de réponse aux catastrophes et aux urgences » et indicateur « pourcentage des acteurs de la protection civile formés à la gestion des crises ». Les ressources allouées ont permis de mener des activités ayant contribué à faire varier la valeur de l'indicateur de 30% à 40% à la fin de l'année budgétaire 2014 quoique la cible projetée en 2014 était de 60%.

La troisième action dénommée « Réponse aux catastrophes » visait à « permettre aux acteurs de répondre efficacement aux catastrophes » et l'indicateur était le « délai moyen d'activation des secours d'urgence en cas de catastrophes ou de risques majeurs ». La Baseline estimée à 1 heure en 2013 nécessitait l'organisation d'un exercice de simulation en 2014 pour déterminer ces délais moyens. Les moyens budgétisés dans cette action ne permettaient pas l'organisation de cet exercice. Toutefois, une estimation empirique a été faite et fixe ce délai à 45 minutes en 2014.

La dernière action « coordination et pilotage du programme renforcement des mesures de protection civile » dont l'objectif était de « faciliter l'exécution et suivi-évaluation du programme » avait pour indicateur le « taux de réalisation du programme ». La bonne exécution des activités programmées dans cette action a permis de porter la valeur de l'indicateur revue de 70% à 85% en 2014.

En dépit des écarts observés entre les valeurs réalisées et les valeurs cibles des indicateurs, les résultats escomptés ont été globalement atteints. Il convient de noter que face à la crise humanitaire induite par l'afflux sans précédent des réfugiés enregistrés dans notre pays, le Président de la République a signé un décret portant création d'un Comité interministériel Ad hoc chargé de la gestion de cette urgence plurielle.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	40% (5 départements disposant d'un plan ORSEC sur 8 programmés)	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	11% (5 départements disposant d'un plans ORSEC sur 22 projetés en 2016)	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 343 400 000	CP 2 343 400 000
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 70 000 000	Ecart CP 70 000 000
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 124 272 562	CP 2 113 739 545
TAUX DE CONSOMMATION	68,89 %	90,2 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Le résultat poursuivi qui était de porter de trois (03) à huit (08) le nombre de départements disposant de plan ORSEC, n'a pas pu être atteint en raison de la forclusion des ressources budgétisées pour la réalisation de quatre plans. Toutefois, un plan ORSEC (celui du Mayo-Kani) a été réalisé dans le cadre du programme REPECC et celui du Mfoundi achevé.	
PERSPECTIVES 2015	<ul style="list-style-type: none"> - poursuite de l'élaboration des plans d'organisation des secours (ORSEC); - réforme du cadre juridique et institutionnel de la Protection Civile ; - poursuite de la construction des entrepôts de stockage des matériels d'urgence à l'échelle de six Régions ; - construction et équipement du Centre de Formation de la Protection Civile ; - poursuite des activités de sécurisation et de réhabilitation autour de la zone du Lac Nyos ; - équipement des unités polyvalentes d'intervention ; - renforcement de la coopération nationale et internationale de protection civile. 	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Action 01 PRÉVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHES.									
OBJECTIF	Anticiper sur les risques par la prévision, la sensibilisation et l'information des acteurs sur les risques de catastrophes.								
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des populations sinistrées des zones à risques sensibilisées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 30,23%			
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2013							
	Valeur de référence:	14.0							
	Année cible:	2014							
	Valeur Cible	100.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	40%							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	34 200 000	34 200 000	34 200 000	34 200 000	33 849 997	33 199 999	98,98 %	97,1 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - recrudescence des incendies des édifices publics notamment des marchés ; - la montée de l'incivisme des populations quant au respect des règles élémentaires de sécurité ; - occupation anarchique des espaces et promiscuité. 								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - la cartographie des zones à risques de la Région du Nord a été élaborée sous les auspices du PNUD dans le cadre du programme REPECC ; - l'organisation des manifestations des journées dédiées à la protection civile (La Journée Mondiale de la Protection Civile a été célébrée le 1er mars 2014 sous le thème : « la protection civile et la culture de la prévention pour une société plus sûre » ; - la Journée Internationale de Prévention des Catastrophes a été célébrée dans les 10 Régions du pays le 13 octobre 2014 sous le thème : « les personnes âgées face aux catastrophes », par l'entremise des campagnes pilotées par les points focaux régionaux de l'Observatoire National des Risques, afin de plaider pour l'intégration des préoccupations liées aux seniors dans les processus de planification de la prévention et de la gestion des catastrophes). 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'objectif était de sensibiliser 100% des populations sinistrées des zones à risques. Toutefois, les valeurs devant permettre de calculer cet indicateur se sont avérées difficiles à collecter. Néanmoins, les projections faites sur la base des activités de sensibilisation menées lors des journées dédiées à la protection civile (JMPC & JIPC) et des campagnes spontanées nous ont permis de donner une valeur approximative de 40% à cet indicateur.								
Perspectives 2015	<ul style="list-style-type: none"> - production des programmes radio-télévisés sur la Protection Civile ; - organisation de la deuxième édition du Forum des Municipalités pour la Gestion des Catastrophes ; - mise aux normes des marchés en vue de la lutte contre les incendies ; - la production du rapport sur l'état de la protection civile au Cameroun. 								

Action 02 PRÉPARATION DE LA RÉPONSE AUX CATASTROPHES ET AUX URGENCES

OBJECTIF	Renforcer le dispositif national de réponse aux catastrophes et aux urgences.							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des acteurs de la Protection Civile formés à la gestion des crises				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 14,29%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		30.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		100.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		40%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	115 000 000	115 000 000	45 000 000	45 000 000	41 484 992	41 484 992	92,2 %	92,2 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - outils de réponse aux crises encore embryonnaires ; - faible couverture territoriale en services d'urgence et de secours ; - demandes exponentielles en matière de soutien de l'Etat aux personnes victimes de catastrophes 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - construction et équipement des entrepôts de stockage (un entrepôt de stockage du matériel d'urgence construit et équipé à Mfou pour le compte de la Région du Centre) ; - coopération nationale et internationale en matière de protection civile (trois (03) containers de matériel d'intervention d'urgence reçus de l'Organisation Internationale de Protection Civile); - élaboration d'un plan ORSECC (plan ORSEC du Département du Mayo-Kani disponible) ; - le Plan National de Contingence (PNC) relu et actualisé. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le faible taux d'exécution financière est tributaire de la forclusion des ressources (70 000 000) FCFA destinées à l'élaboration des plans ORSEC. Toutefois, les membres de comités mixtes de crises départementaux de la Région du Nord et des départements du Noun et de la Mifi ont été formés à la prévention et à la gestion des crises.							
Perspectives 2015	<ul style="list-style-type: none"> - construction et équipement des entrepôts de stockage du matériel d'urgence ; - Intensification des sessions de formation à l'intention des acteurs de la protection civile. 							

Action 03 RÉPONSE AUX CATASTROPHES.

OBJECTIF	Permettre aux acteurs de répondre efficacement aux catastrophes							
Indicateur	Intitulé:		Délais moyen d'activation des secours d'urgence en cas de catastrophes ou de risques majeurs				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 38%	
	Unité de mesure		mn					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		60.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		20.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		45 mn (43 % 15mn de moins sur les 30 escomptées)						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	11 773 162	11 670 000	90,6 %	89,77 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - recrudescence des Incendies des marchés et des ménages ; - afflux des réfugiés venant de la RCA et du Nigéria. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Attribution des aides et secours aux victimes des sinistrés (200 dossiers de demande d'aide reçus dont 132 satisfaits).							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Bien que l'indicateur ait été renseigné par une valeur estimative, les activités budgétisées et réalisées dans le cadre de cette action ne contribuent pas au renseignement de cet indicateur. Aussi, les fonds alloués ont servi à l'attribution des aides aux victimes des sinistres.							
Perspectives 2015	Mise en place des équipes de réponse opérationnelle à l'échelle de toutes les Régions (Unités Polyvalentes d'Intervention).							

Action 04 SOUTIEN AUX VICTIMES DES CALAMITÉS.

OBJECTIF	Faciliter la réinsertion et la résilience des victimes de calamités.							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage de la population sinistrée ayant bénéficiée d'un appui pour la réhabilitation				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		5.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		50.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	0	0	0	0				

Action 05 COORDINATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME RENFORCEMENT DES MESURES DE PROTECTION CIVILE									
OBJECTIF	Faciliter l'exécution et le suivi-évaluation du programme								
Indicateur	Intitulé:		Taux de réalisation du programme					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50%	
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2013						
	Valeur de référence:		90.0						
	Année cible:		2014						
	Valeur Cible		100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		85%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	2 251 200 000	2 251 200 000	2 251 200 000	2 251 200 000	2 037 164 411	2 027 384 554	90,5 %	90,1 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Poursuite de la prise en charge des 25 000 contractuels								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - règlement des salaires et des consommations de masse (salaires payés, factures eau, électricité, téléphone réglées) ; - fonctionnement des comités (Rapport d'activités de la cellule de suivi des activités du programme Lac Nyos disponible). 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)									
Perspectives 2015									

2014

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 095

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE
SOUS-SECTEUR ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Responsable du programme

NNOKE NGWESE ANTHONY
Directeur de l'Organisation du Territoire

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 095 Administration et Gouvernance du MINATD est le programme support du département ministériel. Il avait pour objectif « **Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au MINATD** » et comme indicateur, « **Taux de réalisation des activités budgétisées au MINATD** ». Par ailleurs, ce programme comptait au titre de l'exercice 2014, six (06) actions à savoir:

- supervision, coordination et suivi des activités des services du MINATD ;
- études stratégiques et planification au MINATD ;
- gestion financière et budgétaire au MINATD ;
- développement du système d'information statistique au MINATD ;
- amélioration du cadre de travail au MINATD ;
- développement des ressources humaines.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en oeuvre des programmes au MINATD	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des activités budgétisées au MINATD
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	90.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2014
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: SUPERVISION, COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINATD Action 02: ETUDES STRATÉGIQUES ET PLANIFICATION AU MINATD Action 03: GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE AU MINATD Action 04: DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINATD Action 05: AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINATD Action 06: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	
DOTATIONS INITIALES	AE 9 424 932 000	CP 9 424 932 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NNOKE NGWESE ANTHONY, Directeur de l'Organisation du Territoire	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

En tant que programme support, l'exécution de ce programme a été influencée par tous les faits notables enregistrés qui ont affecté la mise en œuvre des programmes opérationnels avec une incidence sur la réalisation des performances projetées. Sans être exhaustif, on peut citer :

- l'insécurité transfrontalière, la crise centrafricaine et leurs corollaires, notamment le déplacement des populations et la baisse des activités économiques dans les Régions concernées ;

- la guerre contre la secte terroriste Boko Haram et la recrudescence de l'insécurité dans les zones frontalières des Régions de l'Est et de l'Extrême-Nord du fait des activités des bandes armées avec leur incidence sur la trésorerie de l'Etat ;
- la riposte à l'expansion de la fièvre à virus Ebola avec pour corolaire la fermeture temporaire des frontières avec le Nigéria partenaire économique non négligeable du Cameroun ;
- l'afflux massif des réfugiés dans les Régions de l'Extrême-Nord et de l'Est ;
- le lancement du Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance ;
- l'adoption du plan d'aménagement du territoire en faveur des régions septentrionales.

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014

Le programme administration et gouvernance du MINATD, programme support, visait l'amélioration de la coordination des services et la bonne mise en œuvre des programmes au MINATD. L'atteinte de cet objectif devait se mesurer par le taux de réalisation des activités budgétisées au MINATD qui devait passer de 75% à 100%, entre 2013 et 2014, la valeur de référence affichée de 90% ayant été réajustée. Au terme de l'exercice sous revue, ce programme enregistre un résultat de 78,69%, soit une amélioration de 3,69% inférieurs aux prévisions.

En rapport avec l'action 1 consacrée à la « supervision, coordination et suivi des activités des services du MINATD » dont le but était d'assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINATD, son critère d'appréciation était le « niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance ». A la fin de l'année, la cible de 40% a été légèrement dépassée, cet indicateur ayant été évalué à 50%. En effet, les responsables des programmes et d'actions sont désormais connus, bien que leur désignation ne soit pas encore formalisée, dans l'attente d'une charte de gestion des programmes budgétaires.

Pour ce qui est de l'action 2 « étude stratégique et planification au MINATD » dont l'objectif spécifique était d'« améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINATD », son indicateur « pourcentage des documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais » est passé de 80% en 2013 à 90% en 2014, traduisant ainsi une hausse de 10% néanmoins inférieur aux 100% escomptés.

S'agissant de l'action 3 dédiée à la « gestion financière et budgétaire au MINATD » et visant la « bonne exécution financière des programmes », son évaluation fait ressortir une nette amélioration de son indicateur (« documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au MINATD») qui est passé de 80% à 90% en un an. Cependant, ce résultat demeure en deçà des attentes (100%).

En ce qui concerne l'action 4 « développement du système d'information statistique au MINATD » dont l'objet portait sur la « mise en place d'un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques », son indicateur affiche un résultat positif en 2014,

l'annuaire statistique ayant été produit.

L'action 5 « amélioration du cadre de travail au MINATD » avait quant à elle pour ambition de « doter les services du MINATD des infrastructures et équipements adéquats ». Rendu à la fin de l'année 2014, la proportion des personnels disposant d'un poste de travail fixe au MINATD est de 49%, soit 19% de plus qu'en 2013 et 31% de moins en valeur relative par rapport à la cible de 2016 (80%).

Quant à l'action 6 enfin, dédiée au développement des ressources humaines, son objectif d'accroître qualitativement les ressources humaines au MINATD se mesure par le taux de mise en œuvre du cadre organique du MINATD. Ladite variable étant passée de 15% à 40,1% entre 2013 et 2014, la cible de 35% a été surclassée pour un résultat technique de 125%.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	78,69%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	73,80%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 9 681 748 738	CP 9 681 748 738
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -256 816 738	Ecart CP -256 816 738
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 8 578 722 020	CP 8 866 438 138
TAUX DE CONSOMMATION	88,6 %	91,6 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Avec un niveau de consommation des crédits estimé à 76,18%, la valeur de l'indicateur du programme (taux de réalisation des activités budgétisées au MINATD) s'élève à 78,69% au terme de l'exercice 2014. Cette situation suppose un taux de réalisation de l'indicateur de 73,80%, car la cible au courant de la période sous rubrique était de 80%, partant d'une base-ligne de 75% en 2013. Cette performance qui reste perfectible est imputable à des dysfonctionnements budgétaires.</p> <p>Il est important de relever qu'une erreur de reporting avait conduit à l'inscription de la valeur de 90% au lieu de 75% comme valeur de base de l'indicateur en 2013.</p>	
PERSPECTIVES 2015	<ul style="list-style-type: none"> - poursuite de la mise en œuvre du plan de formation triennal ; - mise en place d'un système de collecte et de remontée de l'information statistique ; - mise en œuvre des schémas directeurs statistiques; - poursuite de l'acquisition des véhicules pour les responsables des services centraux et l'Inspection Générale; - signature d'une convention MINATD-LABOGENIE en vue de la réalisation des études géotechniques et environnementales relatives à la Construction du bâtiment central du MINATD ; - adoption et mise en œuvre d'une charte ministérielle de gestion. 	

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Action 01 SUPERVISION, COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINATD									
OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINATD								
Indicateur	Intitulé:	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au MINATD						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 133,33%	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2013							
	Valeur de référence:	10.0							
	Année cible:	2016							
	Valeur Cible	40.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	50%							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	2 248 540 000	2 248 540 000	2 505 940 000	2 505 940 000	1 478 594 450	1 333 213 054	59 %	53,2 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	la persistance de l'insécurité dans le Golfe de Guinée et dans la zone sahélienne.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - participation à la session du comité de sécurité transfrontalière Cameroun-Nigeria (Abuja du 08 au 11 juillet 2014) ; - participation à la session de la commission ad hoc des frontières Tchad-Cameroun (Yaoundé 22 et 23 juillet 2014) ; - supervision et coordination des activités du département ministériel ; - tenues de quatre sessions du Comité ad hoc de gestion des réfugiés ; - nomination de certains responsables de l'Administration Préfectorale ; - suivi de la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle ; - tenues de deux (02) conférences semestrielles des Gouverneurs de Région ; - règlement des salaires et des consommations de masses. 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Pour une bonne supervision de l'activité du département ministériel, cette action ambitionnait au courant de l'exercice budgétaire 2014 de faire passer le niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au MINATD de 10% à 40 %. Au terme dudit exercice budgétaire, la valeur de l'indicateur de performance est de 50% pour un taux de consommation des crédits estimé à 45,73%. le résultat financier affiché ne reflète pas la réalité du fait qu'il intègre les salaires et les consommations de masse dont la gestion s'opère au Ministère des Finances.								
Perspectives 2015	<p>En guise de perspective, le MINATD s'attèlera à remplir les missions édictées dans sa feuille de route ministérielle.</p> <p>Par ailleurs, après la validation de la charte ministérielle de gestion, l'ensemble des responsables du dispositif de pilotage axé sur la performance seront désignés, toute chose qui contribuera à améliorer la supervision, la coordination et le suivi des activités du département ministériel.</p>								

Action 02 ETUDES STRATÉGIQUES ET PLANIFICATION AU MINATD

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINATD							
Indicateur	Intitulé:		Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au MINATD				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100% (2014) 50% (2016)	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		80.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		90%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	170 000 000	170 000 000	170 000 000	170 000 000	163 499 994	163 499 994	96,18 %	96,18 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - actualisation du PAP MINATD (PAP 2015-2019) ; - actualisation du CDMT MINATD (CDMT 2015-2017); - élaboration du PPA MINATD (PPA 2015); - participation au CIEP ; - élaboration du RAP 2013(RAP 2013). 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Pour un taux de consommation des crédits de 96,18%, les activités mises en œuvre dans cette action ont permis d'atteindre un taux de réalisation de l'indicateur de 50% sur la période 2014-2016. En effet, l'objectif pour l'année 2014 était de faire passer de 80 à 100% la proportion de documents de planification et de programmation produits dans les formes et les délais prescrits.</p>							
Perspectives 2015	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des capacités des acteurs de la Chaîne PPBS; - opérationnalisation de tous les maillons de la Chaîne PPBS; - validation d'une charte de gestion ministérielle conformément aux exigences du Comité Interministériel d'Examen des Programmes (CIEP). 							

Action 03 GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE AU MINATD

OBJECTIF	Assurer une bonne exécution financière des programmes au MINATD							
Indicateur	Intitulé:		Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au MINATD				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100% (2014) 50% (2016)	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		80.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		100.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		90%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	572 500 000	572 500 000	572 500 000	572 500 000	517 384 362	520 218 750	90,4 %	90,9 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - tensions de trésorerie dues à l'effort de guerre ; - réduction du train de vie de l'Etat. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - appui à la bonne exécution financière des programmes opérationnels ; - inventaire des ressources matérielles du MINATD ; - prise en charge des mutations des personnels et des manifestations officielles ; - action sociale (aides et secours) ; - fonctionnement de la commission ministérielle de passation des marchés. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Avec un taux de consommation des crédits de 90,00%, les activités mises en œuvre dans cette action ont permis d'atteindre un taux de réalisation de l'indicateur de 100% sur l'année de référence. En effet, l'objectif était pour l'année 2014 de passer de 80 à 90% le pourcentage de documents d'exécution budgétaire produits dans les délais prescrits.							
Perspectives 2015	Dans le cadre de cette action, des dispositions seront prises pour le renforcement de l'accompagnement des programmes opérationnels.							

Action 04 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINATD

OBJECTIF	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINATD								
Indicateur	Intitulé:	Annuaire statistique produit annuellement au MINATD						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2013							
	Valeur de référence:	0.0							
	Année cible:	2016							
	Valeur Cible	1.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	1							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	149 500 000	149 500 000	149 243 486	149 243 486	147 278 341	147 278 341	98,7 %	98,7 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La gestion axée sur les résultats sous-tendue par la mise en œuvre du budget programme impose aux administrations de disposer d'un système d'information performant. C'est dans cette perspective que le département ministériel a opté pour l'élaboration d'un schéma directeur statistique qui est un référentiel identifiant tous les flux d'informations stratégiques au sein du MINATD ainsi que les méthodes (fréquences et mécanismes) de collecte et de centralisation								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - acquisition du matériel de traitement et de rangement des archives (ordinateurs, scanners, copieur, armoires de rangement, imprimantes acquis) ; - réhabilitation du réseau local (réseau local informatique du bâtiment central du MINATD réhabilité) ; - schéma directeur statistique des services locaux élaboré. 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)									
Perspectives 2015	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un système informatique de remontée et de centralisation de l'information statistique ; - élaboration du schéma directeur informatique ; - interconnexion des unités administratives par la mise en place d'un Système d'Information Territorial; - création des sites web dans les services des Gouverneurs de Région et les Préfectures. 								

Action 05 AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINATD

OBJECTIF	Doter les services du MINATD des infrastructures et équipement adéquats							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe au MINATD				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 95% (2014) 38,00% (2016)	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		30.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		80.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		49%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	346 992 000	346 992 000	346 665 252	346 665 252	334 564 875	274 812 775	96,42 %	79,3 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - entretien du matériel et des infrastructures ; - acquisition de 100 kits informatiques (Ordinateur de bureau-antivirus-imprimante-onduleur...) pour Autorités Administratives ; - acquisition de 10 télécopieurs (appareils fax) pour Autorités Administratives ; - acquisition et installation d'un ascenseur (Entrée Ministre) ; - acquisition d'un équipement fixe de traduction simultanée (Phase 2). 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	La performance visée par cette action était de faire passer de 30 à 80%, le nombre de personnels disposant d'un poste de travail fixe entre 2013 et 2016. Au terme de l'exercice 2014, 96.42% des crédits alloués à cette action ont été consommés et la valeur de l'indicateur portée à 49% pour une cible annuelle fixée à 50%,soit un taux de réalisation de l'indicateur de 95%.							
Perspectives 2015	Des acquisitions en matériels et équipements divers continueront d'être faites en vue de doter les services du MINATD d'infrastructures et équipements adéquats. Dans l'hypothèse où tous les postes prévus par le cadre organique du MINATD venaient à être pourvus en personnels, ces valeurs se verraient changer. Des ajustements seront par conséquent apportés à la valeur de référence et à la valeur cible de l'indicateur.							

Action 06 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines au MINATD							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en oeuvre du cadre organique au MINATD				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 125,50%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		15.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		35.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		40,10%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	5 937 400 000	5 937 400 000	5 937 400 000	5 937 400 000	5 937 400 000	6 427 415 224	100 %	108,3 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - nomination de certains collaborateurs des Gouverneurs de Régions ; - nomination des adjoints aux Sous-Préfets ; - affectations de nouveaux personnels au MINATD. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - formation continue des personnels des services centraux et locaux ; - gestion des ressources humaines. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>La performance recherchée dans cette action pour l'exercice budgétaire 2014 était de faire passer de 15 à 35%, le taux de mise en œuvre du cadre organique du MINATD. Avec un taux de consommation des crédits estimé à 85,43%, la mesure de l'indicateur au terme de l'exercice budgétaire de référence indique une valeur de 40,10%. Cette performance en dépassement des prévisions est due à certains éléments de contexte sus mentionnés notamment, les vastes mouvements survenus dans l'administration préfectorale avec les nominations des collaborateurs des Gouverneurs de Région et des adjoints des Sous-préfets.</p>							
Perspectives 2015								

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

En droite ligne des orientations du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation s'est fixé pour objectif de « **mettre en place une administration territoriale moderne, à même de faciliter la participation des citoyens et de la société civile à la gestion des affaires publiques** » à l'horizon 2019.

L'ensemble des programmes mis en œuvre en 2014 a permis d'aboutir aux résultats ci-après : **En matière d'administration du territoire**, les activités réalisées entrent dans le cadre du renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens :

- **sur l'axe de l'amélioration de la gestion du territoire et la consolidation de l'ordre public et de la sécurité transfrontalière**, (i) un litige a été réglé, celui opposant l'arrondissement de Melong (Région du Littoral) à l'arrondissement de Bangem (Région du sud-ouest); et trois autres sont en cours de règlement à savoir le litige entre les arrondissements de Messamena et de Somalomo, le litige entre les localités de Dibom (arrondissement de Nord-Makombe, Région du Littoral) et de Bandoumkassa (arrondissement de Bana, Région de l'Ouest), le litige entre l'arrondissement d'Ayos (Région du Centre) et l'arrondissement de Bebend (Région de l'Est). (ii) les participations à la session du comité transfrontalière Cameroun-Nigeria (Abuja du 08 au 11 juillet 2014) et à la session de la commission Ad Hoc des frontières Tchad-Cameroun (Yaoundé 22 et 23 juillet 2014).

- **s'agissant de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des autorités administratives** dépositaires de l'autorité de l'État et responsables du maintien de l'ordre public, cet objectif a été recherché en 2014 à travers la mise en œuvre des actions visant l'amélioration des conditions de vie et de travail de ces responsables, à savoir :

- o la poursuite des travaux de construction des services du Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord, le lancement des travaux de construction de trois (03) Sous-préfectures, quatre (04) résidences de Sous-préfet;

- o l'acquisition de trente-sept (37) véhicules de fonction et de deux (02) embarcations motorisées. A ces acquisitions, ordinaires il faudrait ajouter la dotation spéciale de cent(100) véhicules tout-terrain.

- **Au plan humain**, la présence de l'État a été renforcée dans certaines localités stratégiques à la faveur de la nomination des adjoints préfectoraux et des adjoints aux Sous-Préfets.

- **en rapport avec la modernisation du système national de l'état civil**, l'importante réforme amorcée en cette matière vise, à terme, la sécurisation des actes d'état civil et, partant, celle de la nationalité camerounaise. Dans ce sillage, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation s'est attelé à effectuer :

- o le règlement des prestations d'assistance technique au Programme de Réhabilitation de l'État Civil du Cameroun (PRE2C) ;

- o la réhabilitation de certains Centres d'état civil.

L'objectif stratégique du MINATD **en matière de décentralisation** repose sur l'approfondissement de son processus par la mise en place effectives des régions, la conduite à terme et dans les délais prescrit du processus de transfert des compétences et des ressources aux CTD, le renforcement des capacités des élus et techniciens locaux pour l'émergence de la fonction publique locale et le renforcement du rôle économique des CTD.

Au titre des résultats, la stagnation en 2014 du niveau de transfert des compétences aux CTD en raison des difficultés rencontrées, n'est pas de nature à faciliter la mise en œuvre de l'objectif stratégique, à un an de l'échéance prescrite. En effet sur l'ensemble des compétences à transférer, à peine la moitié le sont effectivement quoique le processus de transfert ayant débuté depuis 2010.

En revanche l'augmentation relative des ressources transférées aux CTD pour la gestion des compétences (38,079 milliards contre 32,222 en 2013) et celles de la DGD dans son volet investissement qui passe du simple au double, soit 2,5 milliard en 2013 à 5 milliards en 2014 permettra à coup sûr de renforcer le rôle économique des CTD.

Le séminaire de formation à l'attention des élus et techniciens locaux aura permis de renforcer les capacités de 748 magistrats municipaux et près de 800 techniciens locaux, au même titre que la formation de quinze responsables et personnels de la brigade de contrôle des CTD.

L'opérationnalisation du logiciel de suivi et de gestion des ressources humaines des CTD constituera entre autre un tremplin à l'émergence d'une véritable fonction publique locale.

En matière de protection civile, les enjeux sont en rapport avec la sécurisation de l'environnement en vue de viabiliser les activités économiques et d'améliorer la prévention et la mitigation des effets des catastrophes. Dans ce domaine, plusieurs actions ont été réalisées en 2014 :

La première action menée dans ce registre a visé l'actualisation de la typologie et la cartographie des zones à risques de la Région du Nord, grâce au partenariat avec le PNUD dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme Résilience des Populations aux Effets du Changement Climatique (REPECC).

La deuxième action a porté sur l'élaboration du plan d'organisation des secours (ORSEC) du Département du Mayo-Kani dans la Région de l'Extrême-Nord sur financement du programme REPECC. Au terme de cette action, les autorités administratives dudit département disposeront d'un outil opérationnel de gestion des crises, en rapport avec les risques identifiés dans leur environnement, ainsi que des capacités locales d'intervention.

La troisième action a consisté à la remise d'une assistance substantielle aux populations survivantes de la catastrophe du Lac Nyos à hauteur de cent millions (100.000.000) FCFA lors de la commémoration le 21 août 2014, du 28^{ème} anniversaire de ladite catastrophe. Par ailleurs les activités de lancement d'une radio communautaire, ainsi que de matérialisation du périmètre de sécurité autour dudit lac ont été menées.

La quatrième action s'est articulée autour du renforcement de la coopération avec l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) à travers la visite du Secrétaire Général de cette institution intergouvernementale dans notre pays. Cette rencontre a été

l'occasion pour ce dernier de remettre au Gouvernement camerounais des containers constitués de matériels et d'équipements d'assistance technique.

3.2. LEÇONS APPRISSES

L'exécution du budget et des programmes pendant l'exercice 2014 a mis en lumière certaines difficultés dont les plus importantes sont :

Au plan structurel :

o suite à la création d'Electons Cameroon d'une part, et à la réforme du régime financier de l'Etat d'autre part, l'actualisation du décret n°2005/104 du 13 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation apparaît comme une priorité ;

Au plan managérial :

- o l'efficacité dans la mise en œuvre des programmes est fortement tributaire de la capacité du département ministériel à améliorer la visibilité dans l'identification des problèmes à résoudre et la formulation des programmes ;
- o les indicateurs à sélectionner dans le cadre du suivi et de l'évaluation des programmes devraient nécessiter l'assistance permanente de l'Institut National de la Statistique ;
- o l'implémentation réussie de la réforme des finances publiques au sein du département ministériel nécessite d'organiser et de formaliser les processus inhérents au dialogue de gestion, à travers notamment l'adoption d'une Charte ministérielle de gestion, et la désignation des contrôleurs de gestion;
- o les processus de maturation des projets méritent d'être renforcés, surtout en l'absence d'une structure en charge de la planification ;
- o le calendrier du Comité interne PPBS devrait être harmonisé aux calendriers des sectoriels du Ministère des Finances et du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- o les fonctions d'audit et de contrôle des Inspections Générales méritent d'être davantage renforcées, tant en interne qu'au niveau des services locaux et des collectivités territoriales décentralisées.

3.3. PERSPECTIVES 2015

Au regard des projections initiales et des résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes, les perspectives générales se présentent comme suit :

- la validation de la Charte de gestion ministérielle, en vue de déterminer les processus d'élaboration, de gestion et d'évaluation des programmes ;
- la reformulation, l'affinage et l'opérationnalisation des objectifs des programmes et des actions ainsi que de leurs indicateurs afin d'optimiser les processus de suivi-évaluation.

De manière spécifique, les perspectives envisagées par programme peuvent se résumer de la manière suivante :

En ce qui concerne le Programme 092, « Modernisation de l'Administration du Territoire », la priorité sera accordée à :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme de réhabilitation de l'état civil;
- l'amélioration du cadre de travail et de vie des autorités administratives, à travers notamment la construction, la réhabilitation et l'équipement des bureaux et des résidences d'astreinte, ainsi que les dotations en matériels roulants et nautiques.

S'agissant du Programme 093, « Approfondissement du Processus de Décentralisation », une attention particulière sera portée sur :

- l'accélération des mécanismes permettant le déblocage à temps de la Dotation Générale de la Décentralisation ;
- l'optimisation de l'accompagnement et de l'assistance aux communes par des formations de masse et le transfert des ressources humaines techniques ;
- le renforcement du plaidoyer et de la mobilisation autour de la décentralisation ;
- le renforcement des capacités des cadres ;
- l'accroissement de l'information des populations et des autorités locales sur leurs droits et prérogatives ;
- l'augmentation des contrôles sur place et sur pièces par la brigade du MINATD ;
- la poursuite du développement des outils de suivi de la performance des CTD.

En rapport avec le Programme 094, « Renforcement des Mesures de Protection Civile », les principales orientations stratégiques vont dans le sens de :

- la poursuite de l'élaboration des plans d'organisation des secours (ORSEC);
- la réforme du cadre juridique et institutionnel de la Protection Civile ;
- la révision et l'édition du Plan National de Contingence ;
- la poursuite de la construction des entrepôts de stockage des matériels d'urgence à l'échelle de huit (07) Régions ;
- la réalisation de la cartographie des zones à risque.

Enfin, dans la mise en œuvre du Programme 095, « Administration et Gouvernance au MINATD », il sera essentiellement question de :

- poursuite de la mise en œuvre du plan de formation triennal ;
- mise en place d'un système de collecte et de remontée de l'information statistique ;
- mise en œuvre des schémas directeurs statistiques;
- poursuite de l'acquisition des véhicules pour les responsables des services centraux et l'Inspection Générale;
- signature d'une convention MINATD-LABOGENIE en vue de la réalisation des études géotechniques et environnementales relatives à la Construction du bâtiment central du MINATD ;
- adoption et mise en œuvre d'une charte ministérielle de gestion.

